Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_7-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_4_7

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

Objet : Constitution des commissions municipales

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 avril à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Avril 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Madame DU PENHOAT Catherine

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COUSIN Laurence, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Camille COLINET

Vie des assemblées / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

M. Le Maire indique que le Conseil municipal peut constituer des commissions municipales composées d'élus communaux selon un principe de représentation proportionnelle. Ces commissions sont présidées par le Maire et chargées d'étudier des questions soumises à l'Assemblée délibérante, en réalisant des travaux préparatoires et en émettant des avis. Elles peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat.

M. Le Maire propose de définir les commissions municipales suivantes, ainsi que leur nombre de membres :

Commissions municipales		
N°	Thématique	Nombre de membres *(Le Maire est Président de droit)*
1	Finances et moyens généraux	1 Président 11 membres élus
2	Environnement et cadre de vie	1 Président 11 membres élus
3	Vie locale et associative, enfance et affaires sociales	1 Président 11 membres élus
4	Citoyenneté	1 Président 7 membres élus

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Fixe à quatre (4) le nombre de commissions municipales chargées d'étudier les questions

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_7-DE

soumises au Conseil municipal,

Fixe la composition desdites commissions municipales selon les thématiques et le nombre de membres désignés ci-dessus,

• Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce en application de la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 07/04/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 02/06/2026